



# Rentrée 2022-2023



## Garderie, accueil périscolaire et étude

### La garderie à l'école élémentaire

- **Service municipal ouvert :**  
- de 7 h 30 à 8 h 30  
- de 16 h 30 à 18 h 30

Tarifs année scolaire 2022-2023	
7 h 30 - 8 h 30	1.06 € (la séance)
16 h 30 - 18 h 30	2.12 € (la séance)
17 h 30 - 18 h 30 (après étude surveillée)	1.06 € (la séance)
Plafond facturé : 31 € / mois	

### L'accueil périscolaire à l'école maternelle

- **Service municipal ouvert :**  
- de 7 h 30 à 8 h 30  
- de 16 h 30 à 18 h 30

Tarifs année scolaire 2022-2023	
Tranche QF Quotient Familial de la Caf	Tarif (à la séance)
0 à 500 €	1.84 €
501 à 1500 €	2.24 €
1501 € et plus	2.96 €
Plafond facturé : 14 séances/mois	

*Inscription à confirmer tous les jours sur le tableau « Garderie »*

*Adhésion au service : en cochant l'option dans le dossier de rentrée ou à la mairie*

# L'étude surveillée à l'école élémentaire



Deux études surveillées sont proposées :

➤ **CP-CE1 : trois jours**

- Lundi, mardi, jeudi

Etude encadrée par Laure Parrou

➤ **CE2-CM1-CM2 : tous les jours**

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Etude encadrée par Marielle Corbin

Nombre de séances par semaine	Tarif de la séance
Forfait 4 séances	2.20 €
Forfait 3 séances	2.30 €
Forfait 2 séances	2.50 €
Forfait 1 séance	2.70 €

## Inscriptions et modalités de fonctionnement de l'étude surveillée

**Uniquement à l'accueil de la mairie** aux horaires d'ouverture de la mairie

L'étude est organisée par période scolaire

Période 1 : du 5/09 au 21/10	Inscriptions du 4/07 au 02/09
Période 2 : du 7/11 au 16/12	Inscriptions du 17/10 au 04/11
Période 3 : du 3/01/2023 au 3/02/2023	Inscriptions du 12/12 au 30/12
Période 4 : du 20/02 au 7/04	Inscriptions du 30/01 au 17/02
Période 5 : du 24/04 au 30/06	Inscriptions du 3/04 au 21/04

⇒ Il n'y a pas d'inscription possible à l'année afin de permettre à tous les enfants de pouvoir bénéficier de ce service.

**Il est donc nécessaire d'inscrire ou de réinscrire son enfant pour chaque période.**

⇒ Les jours d'inscription sont libres, en fonction des disponibilités, mais fixes sur une période donnée.

On peut choisir le nombre de séances (de 1 à 3 pour les CP-CE1 ; de 1 à 4 pour les enfants de CE2-CM1-CM2).

⇒ Durant l'étude, l'enfant est sous la responsabilité de l'enseignante (employée alors par la commune) et ne pourra quitter l'étude qu'à 17 h 30.

Il pourra ensuite rejoindre le service garderie, qui sera facturé 1,06 €, ou sortir de l'école.



**Attention :** le nombre de places est limité (12 pour le CP-CE1 ; 15 pour les élèves de CE2-CM1-CM2). Un minimum de 8 inscrits par séance est nécessaire .

Lorsque le nombre d'inscrits atteint les capacités d'accueil, le nouveau demandeur sera prioritaire pour la période suivante.

# Restauration scolaire



## Inscriptions

Cocher l'option dans le dossier de rentrée scolaire

Tarifs année scolaire 2022-2023		
Tranche QF <i>Quotient Familial de la Caf</i>	Tarif normal (journée)	Tarif réduit
0 à 500 €	2 €	1,8 €
501 à 700 €	2,45 €	2,25 €
701 à 1 000 €	2,75 €	2,55 €
1 001 à 1 300 €	2,85 €	2,65 €
1 301 € et plus	2,95 €	2,75 €

Tarif réduit : familles ayant trois enfants scolarisés à Beautiran ou PAI (projet d'accueil individualisé)

## A l'école élémentaire

⇒ Self-service :

Tous les jours, en classe, l'enseignante fait un appel "cantine" afin de confirmer la présence de l'enfant pour le repas.

## A l'école maternelle

⇒ Restauration à table, service par les agents municipaux

Tous les jours, les parents confirment la présence de l'enfant pour le repas, en remplissant le tableau d'appel "cantine"

## Menus

Les menus et la liste des allergènes sont affichés aux écoles et consultables en ligne sur le site [www.mairie-beautiran.fr](http://www.mairie-beautiran.fr)

# Centres de loisirs Le Mascaret

Les mercredis et durant les vacances scolaires (exceptées celles de Noël et deux semaines en août), les enfants sont accueillis :

- à l'école d'Ayguemorte-les-Graves pour les 3-6 ans
- au club house de la Plaine des Sports de Beautiran pour les 6-12 ans

⇒ Des activités sportives, artistiques et culturelles ainsi que des sorties sont proposées aux enfants de 9 h à 17 h.

⇒ Un service de garderie est assuré de 7 h 30 à 9 h et de 17 h à 18 h 30.

⇒ Dossier d'inscription à remplir, à la mairie, auprès du service Jeunesse sur rendez-vous : 06.35.17.03.59



Tarifs (à partir de septembre 2022)		
Tranche QF <i>Quotient Familial de la Caf</i>	Tarif (journée)	Tarif journée camp
0 à 500 €	4.30 €	10 €
501 à 700 €	6.40 €	11,5 €
701 à 1 000 €	8.50 €	13 €
1 001 à 1 300 €	10.60 €	14,5 €
1 301 € et plus	13.80 €	16 €

## La garderie

Tarifs (à partir de septembre 2022)	
7 h 30 - 9 h	1.59 € (la séance)
17 h - 18 h 30	1.59 € (la séance)

Le programme des activités des centres de loisirs ainsi que les dossiers d'inscriptions sont disponibles à la mairie et sur le site [www.mairie-beautiran.fr](http://www.mairie-beautiran.fr)

# Paiement des services et réception des factures

*Pour faciliter les démarches des familles, la municipalité a mis en place un Portail Famille accessible sur le site de la commune de Beautiran  
[www.mairie-beautiran.fr](http://www.mairie-beautiran.fr) / Portail Famille*

*Ce service permet d'accéder à de nombreux services : règlement et consultation des factures de garderie, accueil périscolaire, étude surveillée, restauration scolaire et centre de loisirs.*

## Factures

Les factures sont disponibles sur le Portail Famille.  
Une notification est envoyée aux familles lorsque les factures sont établies.



## Règlement

### - Par carte bancaire

Sur le site de la commune de Beautiran  
[www.mairie-beautiran.fr](http://www.mairie-beautiran.fr) / Portail Famille (site de paiement sécurisé Finances Publiques)

### - Par prélèvement automatique

Document à remplir dans le dossier d'inscription (Contrat de prélèvement et mandat de prélèvement) ou sur demande à la mairie : 05.56.67.06.15 / [contact@mairie-beautiran.fr](mailto:contact@mairie-beautiran.fr)

### - Par chèque ou espèces

A l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture

## Horaires d'ouverture de la mairie

- Lundi : 10 h - 12 h / 14 h - 19 h 30 (18 h durant les vacances scolaires)

- Mardi, mercredi et jeudi : 10h - 12h / 14h - 18h

- Vendredi : 10h - 12h / 14h - 17h

*Durant l'été*

Du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h